

DELIBERATION N° 12-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 14 janvier 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Adeline FAYARD.

Présents :

SAVIGNON Joseph	ROBERT Philippe	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	ROSSI Angélique	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
SIAUD Alain	LAMOUR Jérôme	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KRAMARCZEWSKI Bruno	GONNORD Franck	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
MULYK Fabien	BARI Nadine	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	CASSAGNE Thierry	BARTHELEMI Maryse
PREVOT Fabienne	GIACOMETTI Geneviève	BALME Eric	ROUSSET Alain
BRUGNERA Jean-Michel	GARCIA Bernadette	MENDEZ Alain	MORA Serge
GERBI Franck	TAVERNA Philippe	GRAND Florence	

Absents excusés représentés : CIOT Xavier (pouvoir à FAYARD Adeline), DURAND Bernard (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), TRAPANI Mary (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), BRUN Sylvie (pouvoir à BARI Nadine), LAURENS Patrick (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	47
Nombre de pouvoirs :	06
Nombre de délégués votants :	53

OBJET : FONDS D'INNOVATION A LA PETITE ENFANCE : MISE A DISPOSITION DES VELOS CARGOS ET DU MINI BUS ELECTRIQUE

Vu la délibération n° 181-2023 du 11 décembre 2023 portant adoption du programme du Fonds d'innovation de la Petite Enfance ;

Dans le cadre du projet FIPE (Fonds d'innovation de la petite enfance) porté par la Communauté de Communes de la Matheysine en convention avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Isère et l'Etat, l'intercommunalité a fait l'acquisition de deux vélos électriques Triporteurs (vélos cargos) ainsi que d'un mini bus électrique 9 places.

Ces équipements seront mis à disposition des professionnels de la petite enfance du territoire, selon les conventions et règlements en annexe de la présente délibération.

Ces véhicules auront pour vocation :

- De faciliter le déploiement d'actions autour des arts et de la nature en levant les freins liés aux contraintes de déplacement permettant ainsi plus de mobilisation ;
- De favoriser le déploiement de places d'accueil occasionnels à destination de familles vulnérables, en partenariat avec les acteurs sociaux du territoire.

Le mini bus sera mis à disposition de la SCIC Petite Enfance en Matheysine.

Les vélos cargos seront prêtés aux assistantes maternelles du territoire, ainsi qu'à toutes les structures d'accueil collectif Petite Enfance.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur les documents contractuels de mise à disposition de ces véhicules.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du mini-bus à la SCIC Petite-Enfance de la Matheysine ;
- **APPROUVE** les termes du règlement de prêt des vélos-cargos aux assistantes maternelles et les structures d'accueil collectif Petite Enfance ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 21 janvier 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

